

Droits voisins au Monde : 25 % reversés aux journalistes, sans plafond, un accord historique à un niveau de redistribution inégalé

Les négociations portant sur les droits voisins viennent de se conclure au "Monde", ce vendredi 7 juin 2024. Après plus de deux ans de discussions et plus d'une vingtaine de réunions avec la direction, nous signons un premier accord satisfaisant car en pourcentage, sans plafond et à un niveau de redistribution encore inégalé: 25%. Le reste étant investi dans le journal, afin que l'ensemble des catégories professionnelles en bénéficient, notamment en termes de rémunération. L'accord signé prend en compte les contrats passés entre Google, Facebook, Microsoft, OpenAI et *Le Monde* pour la période allant d'octobre 2019 à fin 2024.

Les négociations ont été longues et difficiles. Lors des premières discussions, la direction nous proposait un forfait - l'AFP venait de signer un accord de ce type. Elle ne voulait pas entendre parler de pourcentage, qui était à nos yeux la seule expression possible d'une "part" des droits voisins que la loi prévoit de redistribuer aux journalistes.

Après plus d'un an de négociation, la direction cède enfin sur le pourcentage début 2023, mais veut imposer un plafond. Nous avons pris le temps nécessaire pour négocier et obtenir, début 2024, que la direction cède sur le plafond et accepte un niveau de redistribution nettement supérieur à ce qui a été négocié dans d'autres publications. Enfin une part "*appropriée et équitable*". Il ne restait plus qu'à valider l'assiette, à savoir les sommes concernées par les droits voisins.

En effet, l'arrivée du contrat OpenAI en mars 2024 et donc de l'intelligence artificielle a introduit une nouvelle donne dans les négociations sur un sujet que personne ne maîtrise vraiment. Les organisations syndicales ont travaillé avec expert comptable et avocat afin de réduire au maximum la part de risques.

Afin de trouver un accord susceptible de satisfaire le plus grand nombre, nous avons fait un travail collectif en partageant nos réflexions avec les militants et les centrales syndicales.

Une nouvelle fois, notre détermination et la solidarité que nous avons su maintenir entre syndicats nous a permis d'obtenir un bon accord qui pourra nous l'espérons servir d'exemple pour la profession. Nous souhaitons que cette nouvelle manne pour le groupe et la SEM, puisse bénéficier, notamment par le recrutement, à l'ensemble des catégories professionnelles. Un accord salué comme une victoire par l'ensemble des syndicats signataires.

